



## CONFERENCE DES FINANCEURS DE LA MOSELLE



### CAHIER DES CHARGES 2021

**Appel à candidature Conférence des financeurs de la Moselle**  
**Ateliers collectifs de prévention**

**Date limite de remise des projets : 16 février 2021**

### Actions à réaliser en 2021

- I – Contexte
- II – Objectifs
- III – Modalités d'intervention
- IV – Population cible
- V – Thématiques
- VI – Critères d'instruction du dossier
- VII – Démarrage des actions
- VIII – Financement
- IX – Echancier - Evaluation
- X – Composition du dossier
- XI – Dépôt des dossiers de candidature

#### I – Contexte

L'association Label Vie souhaite déployer des actions collectives de prévention financées dans le cadre de la Conférence des financeurs de la Moselle.



Ensemble, les caisses de retraite s'engagent



SÉCURITÉ  
SOCIALE  
INDÉPENDANTS





## CONFERENCE DES FINANCEURS DE LA MOSELLE



### **II – Objectifs**

Préserver l'autonomie  
Améliorer la qualité de vie des personnes retraitées  
Renforcer le lien social  
Entretenir le capital santé  
Lutter contre les situations de fragilité sociales et économiques

### **III – Modalités d'intervention**

Cet appel à candidatures concerne les ateliers collectifs en présentiel ou en distanciel et devront être réalisés avant le 31 décembre 2021.  
Pour le format en distanciel (en visio-conférence, audio/téléphone ou éventuellement des interventions filmées et enregistrées.....). L'opérateur guide les utilisateurs pour la connexion des participants via une plateforme. (lien de connexion ou tutoriel)

Ces actions de prévention sont déclinées sous forme d'ateliers collectifs de 3 séances minimum. Chaque atelier donne lieu à une évaluation initiale (T0) et en fin de cycle (T1). Les outils d'évaluation sont fournis par l'association LABEL VIE.

### **IV – Population cible**

Les personnes retraitées vivant à leur domicile et en particulier en situation de fragilités économiques et sociales et/ ou isolées (GIR 5/6) sur le territoire Mosellan.



Ensemble, les caisses de retraite s'engagent



SÉCURITÉ  
SOCIALE  
INDÉPENDANTS





**CONFERENCE DES FINANCEURS  
DE LA MOSELLE**



**V – Thématiques**

En cas de demande sur plusieurs thématiques, veuillez nous adresser une demande de subvention distincte par thématique.

<b>Thématique</b>	<b>Contenu de l'atelier</b>	<b>Nombre d'ateliers</b>	<b>Nombre de séances minimum</b>
<b>Activité physique adaptée</b>	<b>Promouvoir l'activité physique régulière, progressive, adaptée, sécurisée. Sensibiliser et mettre en pratique dans le cadre d'une démarche pérenne.</b>	<b>15</b>	<b>5</b>
<b>Informatique/ Numérique</b>	<b>Initiation à l'utilisation de matériel informatique Favoriser l'intergénérationnel Sécurité Sur Internet Consultation des sites institutionnels et des sites en faveur du bien vieillir</b>	<b>5</b>	<b>5</b>
<b>Sécurité au volant</b>	<b>Prendre conscience des risques de la conduite avec l'avancée en âge. Adapter sa conduite et s'approprier les "nouvelles règles" du code de la route. Stimuler les capacités physiques et mentales sollicitées lors de la conduite (l'attention, la perception, la vitesse de réaction, la respiration, la souplesse...) Aborder les situations pouvant provoquer des réactions de stress.</b>	<b>5</b>	<b>3</b>
<b>Habitat</b>	<b>Sensibiliser aux risques à domicile Présenter les gestes et postures adaptés pour limiter les risques de chutes ou d'accidents Proposer des aides techniques, et autres solutions d'aménagement</b>	<b>7</b>	<b>3</b>





**CONFERENCE DES FINANCEURS  
DE LA MOSELLE**



<b>Déprime, dépression</b>	<p>Comprendre les mécanismes du stress, identifier les signes du mal être et donner des conseils pratiques (en lien avec l'activité physique, la nutrition, le sommeil...)</p> <p>Transformer ses fragilités en ressources (familiales, personnelles, collectives...)</p> <p>Exprimer et extérioriser ses émotions</p> <p>Expérimenter des techniques de relaxation et de sophrologie</p>	<b>5</b>	<b>5</b>
<b>Quand plaisir et désir riment avec vieillir</b>	<p>Modifications liées au vieillissement.</p> <p>La relation à l'autre.</p> <p>Lien social dans toutes ses sphères (intime, familial, sociétal).</p>	<b>5</b>	<b>3</b>
<b>Gestes de premiers secours</b>	<p>Présenter les gestes de premiers secours à une population seniors se retrouvant régulièrement dans le cadre de sorties ou d'événements ou s'occupant de leurs petits-enfants.</p> <p>Acquisition des bonnes pratiques lors de situation d'accident au travers des thèmes suivants : la protection des victimes, l'alerte, l'étouffement, les saignements, l'inconscience, l'arrêt cardiaque et la défibrillation, les malaises et autres traumatismes...</p>	<b>5</b>	<b>3</b>

Les référentiels contenant le contenu des ateliers « thématiques socles » figurent sur le site [pourbienvieillir.fr/espace pro/médiathèque/en savoir plus](http://pourbienvieillir.fr/espace-pro/médiathèque/en-savoir-plus).



Ensemble, les caisses de retraite s'engagent





## CONFERENCE DES FINANCEURS DE LA MOSELLE



### VI – Critères d’instruction des dossiers

Aucune vente de produits et services ou publicité ne peut être réalisée dans le cadre du projet déposé.

Seront étudiés : les dossiers présentés par des organismes publics ou privés dont les équipes porteuses font apparaître les compétences nécessaires à la réalisation du projet et à l’animation de la thématique ou pouvant faire appel à des compétences extérieures (sur justificatif des diplômes).

Le coût des prestations est un élément déterminant dans la sélection des dossiers ainsi que la bonne réalisation des ateliers éventuellement confiés les années précédentes.

Dans le cadre d’une demande de subvention 2021 :

- pour les opérateurs ayant bénéficié d’une subvention en 2020 et dont les ateliers sont terminés, une évaluation finale sera à fournir.
- pour les opérateurs ayant bénéficié d’une subvention en 2020 mais n’ayant pas réussi à terminer tous leurs ateliers 2020, une évaluation intermédiaire des ateliers réalisés et une programmation des ateliers restants sera à fournir.



Ensemble, les caisses de retraite s’engagent



SÉCURITÉ  
SOCIALE  
INDÉPENDANTS





## CONFERENCE DES FINANCEURS DE LA MOSELLE



### VII- Démarrage des actions :

**L'action doit obligatoirement être mise en place en 2021 et une évaluation transmise au 31 janvier 2022** (un minimum de 8 participants, ayant une adresse mail pour le format en distanciel, par atelier est requis sauf pour la thématique informatique avec 6 participants minimum.)  
Si le nombre de participants minimum n'est pas atteint, l'atelier ne pourra pas démarrer.

### Logistique :

L'opérateur cible la commune, a en charge la recherche de la salle, et la concertation avec les acteurs locaux.

L'opérateur assure la communication relative à la mise en œuvre de l'atelier auprès du public senior et des relais locaux. Il valorise l'association Label Vie et la Conférence des Financeurs, dans les supports de communication et lors des animations (insertion du logo Label Vie et de celui de la conférence des Financeurs).

L'Association LABEL VIE est systématiquement informée :

- **un mois à l'avance, par le biais de la fiche de liaison**, des dates et des lieux de l'action.

**Cette programmation est indispensable, elle permet une valorisation des ateliers sur le portail du bien vieillir.**

**La sectorisation et la programmation indiquées devront être respectées et tout changement devra être validé par Label Vie.**

**Les résultats de l'évaluation initiale (nombre de bénéficiaires) sont à transmettre dès la fin de la première séance**

– par mail : [labelvie-conferencedesfinanceurs57@carsat-am.fr](mailto:labelvie-conferencedesfinanceurs57@carsat-am.fr)

– par mail : [hausser.celine@labelviecal.fr](mailto:hausser.celine@labelviecal.fr)

Le logo de l'association LABEL VIE et du CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA MOSELLE avec la mention CONFERENCE DES FINANCEURS DE MOSELLE figurent sur tous documents de communication de l'action. Un exemplaire de support de communication doit être transmis à l'association LABEL VIE par atelier.

Les ateliers doivent être gratuits pour les participants.



Ensemble, les caisses de retraite s'engagent



SÉCURITÉ  
SOCIALE  
INDÉPENDANTS





## CONFERENCE DES FINANCEURS DE LA MOSELLE



### VIII – Financement

Après avis favorable sur toute ou partie de la candidature, une convention est adressée au porteur de projet précisant les modalités financières, de suivi et de partenariat. Le financement est attribué après signature de la convention entre le porteur du projet et l'association LABEL VIE.

Cette subvention finance le projet sur la base du budget prévisionnel à condition que tous les ateliers soient mis en place.

Dans le cas contraire seul les ateliers réalisés seront financés.

Les décisions prises par l'association LABEL VIE ne peuvent faire l'objet d'aucun recours ou de procédure d'appel.

### IX – Echancier - Evaluation

L'évaluation qualitative et quantitative, intégrant le nombre de ressortissants de chaque régime, est réalisée dans un cadre contractuel : les formulaires types d'évaluation et d'analyse de l'action menée, transmis par l'association LABEL VIE après la notification d'accord de la subvention, devront être utilisés.

Ainsi :

- **Dès que l'action est programmée**, et au moins un mois avant le début, envoyer la fiche de liaison complétée.
- **A l'issue de la 1ère séance**, LABEL VIE est systématiquement informée du nombre de participants par l'envoi de la fiche de présence à l'atelier, elle comporte : nom/prénom et adresse de la personne, son âge et son régime d'appartenance à une caisse de retraite.
- **A l'issue de l'atelier** : l'évaluation initiale T0 de l'atelier complété à la première séance (état des lieux, nombre de bénéficiaires...) et l'évaluation finale T1 complétée à la **dernière séance de l'atelier (des questionnaires en version dématérialisée avec cases à cocher T0 et T1 vous seront transmis)**, accompagnées de la liste de présence sont transmis à LABEL VIE sous 15 jours.
- **A l'issue de l'action** : l'évaluation finale T1 de l'action financée avec le budget effectivement réalisé doit parvenir à Label Vie **avant le 31/12/2021**.
- **Entre 3 à 6 mois après l'atelier** : une évaluation T2 est envisagée.

Toutes ces informations sont à transmettre par mail dans les délais indiqués à [hausser.celine@labelviecal.fr](mailto:hausser.celine@labelviecal.fr)





## CONFERENCE DES FINANCEURS DE LA MOSELLE



Tous les documents envoyés sont conservés sous format papier par l'opérateur pour être présentés sur demande de LABEL VIE le cas échéant.

L'évaluation finale de l'action financée (avec budget effectivement réalisé) doit parvenir à l'association LABEL VIE avant le 31 janvier 2022.

Tous les documents sont envoyés par mail ([labelvie-conferencedesfinanceurs57@carsat-am.fr](mailto:labelvie-conferencedesfinanceurs57@carsat-am.fr) et [hausser.celine@labelviecal.fr](mailto:hausser.celine@labelviecal.fr)) et sont conservés sous format papier par l'opérateur pour être présentés sur demande de l'association LABEL VIE le cas échéant.

### **X – Composition du dossier**

Le dossier de candidature est envoyé par messagerie électronique sur simple demande adressée à l'association LABEL VIE, accompagnée des pièces justificatives suivantes :

- Fiche de candidature complétée, datée et signée,
- Statuts signés de la structure qui fait la demande, précisant la composition et les fonctions du bureau ou du conseil d'administration
- Récépissé de déclaration au Greffe du Tribunal ou le cas échéant à la Préfecture
- Procès-verbal de la dernière Assemblée Générale (rapport moral et financier)
- Documents comptables de l'organisme (bilan, compte de résultat et annexes) du dernier exercice clos conforme au plan comptable des associations certifiées conformes par le Président.
- Attestation du numéro de SIRET (obligatoire),
- Attestation originale de l'URSSAF précisant que le demandeur est à jour du versement de ses cotisations sociales (si composé uniquement de bénévoles, le préciser) téléchargeable sur le site de l'URSSAF, ou attestation d'affiliation MSA,
- Relevé d'identité bancaire au format IBAN,
- Rapport d'activité 2020,

**Tout changement intervenu (Présidence, RIB, statuts...) doit être impérativement signalé**

#### **Si l'organisme est privé à but lucratif :**

- Photocopie du K-bis,
- Derniers comptes annuels approuvés
- Copie du rapport du Commissaire aux comptes, datée et signée par le Commissaire aux comptes
- Relevé d'identité bancaire ou postal (original).







## CONFERENCE DES FINANCEURS DE LA MOSELLE



**Si l'organisme est public :**

Relevé d'identité bancaire ou postal (original).

### **XI – Dépôt des dossiers de candidature**

Les dossiers de candidature doivent être envoyés par courriel **au plus tard le 16 février 2021** à :  
[labelvie-conferencedesfinanceurs57@carsat-am.fr](mailto:labelvie-conferencedesfinanceurs57@carsat-am.fr) et [hausser.celine@labelviecal.fr](mailto:hausser.celine@labelviecal.fr)

Ils feront l'objet d'un accusé de réception.

En cas de difficulté, vous pouvez envoyer votre dossier complet à l'adresse suivante :

**Association Label Vie (MSA Lorraine)  
15 avenue Paul Doumer  
54500 Vandoeuvre-lès-Nancy**



Ensemble, les caisses de retraite s'engagent



SÉCURITÉ  
SOCIALE  
INDÉPENDANTS

